



Départ d'un appart avant 1 an pour maladie

Par **david73_old**, le **04/06/2007 à 21:39**

J'ai emménagé dans un appartement au deuxième étage en décembre 2006, le même mois mon épouse a eu un accident et elle a eu une fracture au pied, nous pensions que celà sera rétabli assez tôt et jusqu'aujourd'hui ce n'est toujours pas le cas, cet accident empêche mon épouse de se mouvoir et nous avons donc choisi de déménager pour trouver un rez de chaussée, j'en ai parlé à mon propriétaire et celui ci m'a demandé de lui faire un préavis mais entretemps j'ai trouvé un rez de chaussée pour début juillet, le propriétaire m'a dit que je devais truver qqn qui reprend le bail, j'aimerais savoir si le propriétaire peut se rettourner contre moi dans le cas où je n'ai pas trouvé qqn qui reprend cette appartement. merci

Par **Jurigaby**, le **04/06/2007 à 22:14**

Bonjour.

Dans votre cas, vous êtes soumis à un délai de préavis de trois. Autrement dit, si vous ne trouvez pas de locataire pour vous remplacer, vous êtes redevable des 2 autres mois de loyers restant à courir (juillet et aout) conformément à l'article 15 de la Loi du 6 juillet 1989.

cdt.